

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01044 Numéro SIREN : 811 882 281 Nom ou dénomination : 4M FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010740

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/010740**
n° de gestion : **2015B01044**
n° SIREN : **811 882 281 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 19/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

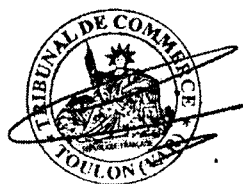
4M FERMETURES - Société par actions simplifiée
2012 avenue de Toulon 83260 la Crau -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



625038

Désignation de l'entreprise SAS 4M FERMETURESNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 2012 AVENUE DE TOULON83260 LA CRAUNuméro SIRET * 81188228100017Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 18

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>31122017</u>	Exercice N-1 clos le <u>31122016</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilitisations corporelles *		028	030	14 839	17 108
Immobilitisations financières * (1)		040	042	5 400	5 400
Total I (5)		044	048	20 239	22 508
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	9 890	498
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	65 473	29 519
	Autres * (3)	072	074	2 706	6 478
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	163 244	149 328
Charges constatées d'avance *		092	094	3 087	
Total II		096	098	244 400	185 823
Total général (I+II)		110	112	264 639	208 331
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		10 000	10 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		1 000	
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132		
Report à nouveau		134		74 222	
Résultat de l'exercice		136		73 955	75 222
Provisions réglementées		140			
Total I		142		159 176	85 222
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		42 840	55 179
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	27 870	62 623	67 930
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		105 463	123 109
Total général (I + II + III)		180		264 639	208 331
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	2 167
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies Avis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 4M FERMETURES		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 7		13 1 1 2 2 0 1 6					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	435 523		492 970				
		services *		217		218							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226	1 500		1 478				
	Autres produits					230	815		49				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	437 838		494 497				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	127 350		201 146				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	(9 392)		(498)				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 5 743 - immobilier)				242	86 466		135 789				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 437	244	2 692		2 040				
	Rémunérations du personnel *					250	102 285		44 398				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	29 792		14 417				
	Dotations aux amortissements *					254	4 436		1 305				
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	5		6					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)						264	343 634		398 603				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	94 204		95 894				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)		280	141		216				
	Produits exceptionnels			(IV)		290							
	Charges financières			(V)		294							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)		306	20 391		20 889				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	73 955		75 222				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	73 955	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	20 391						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelle (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 octies et octies A)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Busins d'emploi à redynamiser (art. 45 quinquies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 octies)	990		
	Divers (44 quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Cédence due au report en arrière du déficit	346					
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
											6 306		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352	88 040	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		370	88 040	372					

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

31/12/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		6 306
Total des déductions diverses	350	6 306

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Fonctionnaire obligatoire (article 502 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 524	442	1 274	444		446	13 799	13 799	
	Installations générales, agencements divers	450	1 948	452	893	454		456	2 841	2 841	
	Matériel de transport	460	500	462		464		466	500	500	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 441	472		474		476	3 441	3 441	
Immobilisations financières		480	5 400	482		484		486	5 400	5 400	
TOTAL		490	23 813	492	2 167	494		496	25 980	25 980	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	970	532	3 018	534		536	3 988		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	62	542	563	544		546	625		
	Matériel de transport	550	247	552	167	554		556	414		
	Autres immobilisations corporelles	560	26	562	688	564		566	714		
	TOTAL	570	1 305	572	4 436	574		576	5 741		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 502 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	49 833
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	36 984
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Page 8

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES				Neant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	435 523
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	435 523
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	1 500
Variation positive des stocks				111	9 392
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	800
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	11 707
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	127 350
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	58 347
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	185 703
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	261 528
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	261 528
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	435 523	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD					
§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

U-APRAT-15-Interpretive

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Page 9

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	2
---	---

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie)

2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL

83260

VILLE

LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MOSA Prénom(s) FABRICE

Nom marital % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 700

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 241 Voie R MARC DELAGE

Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays

Titre (2) M Nom patronymique PIERACCINI Prénom(s) ANTOINE

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 12 Voie C DES ROUBEAUDS

Code postal 13500 Commune MARTIGUES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

01/2018 V1.05 Interim-11-18

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Page 10

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.U.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
2(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie)

2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL

83260

VILLE

LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PIERACCINI Prénom(s) MARTINNom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 12 Voie C DES ROUBEAUDSCode postal 13500 Commune MARTIGUES Pays Titre (2) M Nom patronymique MERIADEC Prénom(s) FLAVIENNom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 18 Voie R DEGASCode postal 13480 Commune CABRIès Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRAUT S.ROBERT

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon
83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU LE 26 JUIN 2018

Sur exercice clos le 31/12/2017

I

L'an deux mille dix huit, et le 26 juin, à 19 heures, les actionnaires de la société 4M FERMETURES, SAS au capital de 10 000 € divisé en 1000 actions de 10 € chacune, a réuni au siège social, la présente assemblée générale ordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MOSA Fabrice.

Le Président Monsieur MOSA Fabrice, réalise l'appel des actionnaires et constate les présents :

Est présent : Monsieur MOSA Fabrice titulaire de 700 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur MERIADEC Flavien titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur PIERACCINI Martin titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur PIERACCINI Antoine titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Soit la totalité des actions formant le capital social. En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AP MP FA SJ

II

Le Président dépose ensuite devant l'assemblée et met à sa disposition :

1. La copie des lettres de convocation à l'assemblée générale.
2. La feuille de présence à l'assemblée générale.
3. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.
4. Les statuts de la société.
5. L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultat et grands livres, annexe) à la date de clôture de l'exercice.
6. Le rapport de gestion du président.
7. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée générale donne acte au Président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées.

III

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2017 et des rapports qui les concerne : a) Rapport de gestion du président b) Rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Rémunération du Président ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;

Puis le Président présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant dénoncés. Lecture faite, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

AP MP Fv F01

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après présentation du rapport de gestion du président et connaissance prise des rapports sus mentionnés, approuve les opérations traduites dans ces comptes clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, lesquels documents font apparaître un résultat net comptable positif de 73 955 euros. Le président prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4, du Code général des impôts, n'a été déduite au titre de l'exercice clos.

Les actionnaires ont fait lecture point par point des informations et propositions figurant dans le rapport de président sur les comptes de l'exercice soumis à approbation. Chaque actionnaire a inscrit sa décision au regard de chaque point figurant dans le dit rapport et y a apposé sa signature pour validation.

Il en résulte que l'assemblée générale donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises décide d'affecter, sur proposition du président, le résultat net comptable bénéficiaire ordinaire constate que le résultat net comptable de 73 955 € de l'exercice de la manière suivante :

- En report à nouveau bénéficiaire pour la somme de 73 955 €

Cette résolution, mise aux voix adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et constatent l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AP MP Foy J^u7

Résolution 4 : Rémunération du président

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération allouée au Président pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal établi par le Président, a été signé par les actionnaires.

Le Président : Fabrice MOSA

Les actionnaires :

MERIADEC Flavien

PIERACCINI Antoine

PIERACCINI Martin

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 26 JUIN 2018

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation.

Ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- le chiffre d'affaires est de 435 523 euros ;
- Les subventions d'exploitation reçues s'élèvent à 1 500 euros ;
- Les autres produits s'élèvent à 15 euros ;

Le total des produits d'exploitation s'élève donc, au titre de ce second exercice, à 437 838 euros.

Au titre des charges d'exploitation :

- les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élèvent à 127 350 euros ;
- la variation de stock est à - 9 392 ;
- les autres achats et charges externes sont de 86 466 euros ;

AP MP FM FM

- les impôts taxes et versements assimilés sont de 2 692 euros ;
- Les salaires et traitements s'élèvent à 102 285 euros ;
- Les charges sociales s'élèvent à 29 792 euros ;
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4 436 euros ;
- Les autres charges s'élèvent à 5 euros.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 343 634 euros.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est bénéficiaire à 94 204 euros contre un résultat bénéficiaire de 95 894 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 141 euros ;

Compte tenu d'un résultat exceptionnel à néant ;

Et, après constatation d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 20 391 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'établit à 73 955 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 75 222 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 264 639 euros, contre 208 331 euros pour l'exercice précédent .

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

II.1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de ce second exercice, le chiffre d'affaires a baissé de (-) 11.65%.

Les charges d'exploitation ont baissé significativement et ont tout de même permis de dégager un résultat d'exploitation positif à 94 204 €, avec une légère baisse de (-) 1.76% par rapport à l'exercice précédent.

La société doit donc consolider son chiffre d'affaires et fidéliser sa clientèle tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation afin de se développer harmonieusement, de renforcer ses capitaux propres et de consolider son niveau de trésorerie.

Il est ici rappelé que Monsieur Fabrice MOSA exerce les fonctions de Président sans appointement et qu'aucun contrat de travail n'a été conclu avec la société 4M FERMETURES pour son poste de Président. Les frais de personnel sont forte hausse mais et les dépenses rationalisées de telle sorte que le seuil de rentabilité puisse être rapidement dépassé.

Ainsi, grâce à la bonne gestion dynamique mais prudente du Président, le prochain exercice permettra de reconstituer les capitaux propres et assurer la pérennité à long terme de la société.

AP MP Fa / Jm

II.2. Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement important dans la vie de la société n'a été constaté postérieurement à la date de clôture de l'exercice écoulé.

II.3. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Une baisse a été constatée sur le chiffre d'affaires 2017 par rapport à celui de 2016.

Nous espérons malgré tout inverser la tendance pour la prochaine année notre développement sur la lancée de notre premier exercice tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement afin de dépasser le seuil de rentabilité d'exploitation et consolider nos capitaux propres.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de ce dernier exercice clos.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le gain net comptable de 75 955 euros sera reporté dans le report à nouveau créditeur de l'exercice précédent.

La consolidation des capitaux propres est une démarche de gestion impérative pour une société naissante au risque de faire face à des difficultés de trésorerie qui pourraient provoquer une situation pouvant remettre en cause la pérennité de la société.

S'agissant du second exercice clos, nous vous rappelons que les capitaux propres n'ont pas été entamés pour plus de moitié et qu'il n'est pas nécessaire de statuer sur la continuité d'exploitation.

V. RESULTAT FISCAL

Le résultat fiscal est un bénéfice de 88 040 €, après la réintégration du montant de 20 391 € au titre de l'impôt sur les sociétés et la déduction d'un montant de 6 306 € au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, dont un montant de 38 120 € est soumis au taux d'impôt réduit à 15%, un montant de 36 880 € soumis au taux de 28% et un montant de 13 040 € soumis au taux de 33.33%.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

AP MP FM GM

VIII. ACTIONNARIAT SALARIE

L'effectif du personnel salarié permanent à la date de clôture de l'exercice est égal à : 5, en la personne de Monsieur Fabrice MOSA, dirigeant, et des employés Messieurs BALLESTER Gilles et Fabien, LOPES, et ICARDI. Monsieur Fabrice MOSA détient une participation de 70% au capital social de la société à la clôture de l'exercice écoulé.

IX. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENT

Monsieur Fabrice MOSA, Président, a été nommé statutairement aux termes de l'article 28 des statuts pour une durée indéterminée, à compter du 1er juin 2015.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que la rémunération du Président n'a pas été fixée à ce jour. Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 cette rémunération est définitivement nulle.

XI. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Depuis la loi de modernisation de l'économie, les SAS ne sont plus tenues de désigner un commissaire aux comptes. Toutefois, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- * total du bilan supérieur à 1 million d'euros ;
- * montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ;
- * nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice supérieur à 20.

XII – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Non applicable.

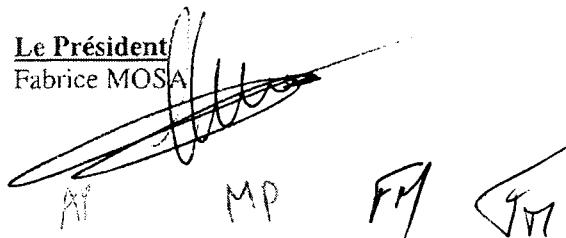
XIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, de conventions réglementées, directement ou indirectement, entre la Société et les associés ou la Société et son Président. Toutefois, il a été conclu un contrat de travail aux conditions normales pour le poste salariée du président Monsieur Fabrice MOSA.

* *
*

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

Le Président
Fabrice MOSA



The block contains several handwritten signatures. The first is a large, stylized signature of Fabrice MOSA, the President, written over the printed name. Below it, there are four smaller, more legible signatures: 'AF', 'MP', 'FM', and 'GM'.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SAS 4M FERMETURES				2012 AVENUE DE TOULON	
SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7				83260 LA CRAU	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		13 040	Bénéfice imposable à 28%
		Bénéfice imposable à 15%		36 880	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147			L'enseigne copié certifiée conforme à l'original Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 20/04/2018 Lieu: LA CRAU		
Tél:			Qualité et nom du signataire: Mr MOSA FABRICE		
			Signature: LE GERANT		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
Article 223 du Code général des impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandites ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M MOSA FABRICE GERANT 241 R MARC DELAGE							
RESID LES CHARMILLES BAT 3 83130 LA GARDE	700	2017					
M PIERACCINI ANTOINE 12 C DES ROUBEAUDS							
13500 MARTIGUES	100	2017					
M PIERACCINI MARTIN 12 C DES ROUBEAUDS							
13500 MARTIGUES	100	2017					
M MERIADEC FLAVIEN 18 R DEGAS							
13480 CABRIES	100	2017					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	81 068	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRANTUS Informatique